



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU DOUAISIS

COURRIER ARRIVÉ

LE - 2 MAI 2011

DDTM DU NORD

Douai, le

27 AVR. 2011

SPE 59 / REÇU LE

- 4 MAI 2011

N° 212

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer du Nord
Mr le Directeur de la DDTM 59
Service Eau Environnement
Cellule Police de l'Eau
62, boulevard de Belfort
59000 - LILLE

Réf. : CW/JJH/DF/SG/MO/04-2011/N°145010
Affaire suivie par : Sébastien GUEANT
Service : Service Entretien des Espaces Naturels

Objet : Déclaration d'Intérêt Général (Gestion et entretien des cours d'eau d'Intérêt Communautaire sur le territoire d'action de la Communauté d'Agglomération du Douaisis)

Monsieur le Directeur,

Regroupant 35 communes, la Communauté d'Agglomération du Douaisis (C.A.D.) assure depuis le 1^{er} janvier 2005 l'entretien et la gestion de 145 km de cours d'eau et fossés d'intérêt communautaire (cf : délibération jointe au dossier).

Les cours d'eau relevant de cette compétence de la communauté ne concernent que ceux figurant sur une liste nominative adoptée par le Conseil Communautaire (nom-lieu-longueur / ci-jointe délibération du 30/05/2008).

Dans ce sens, la Communauté d'Agglomération du Douaisis souhaite mettre en place une Déclaration d'Intérêt Général(DIG), procédure instituée par la loi sur l'eau qui permet à un maître d'ouvrage public d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant l'aménagement et la gestion de l'eau. Ceci afin de tenter contre les inondations et d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau.

A cet effet, nous vous transmettons ci-joint le dossier préalable à la déclaration d'intérêt général, réalisé conformément à l'article R. 214-99 I du code de l'environnement pour vous permettre d'instruire cette demande de Déclaration d'Intérêt Général.



A toute fin utile, M. GUEANT est à votre disposition pour toutes éventuelles précisions, questions et tout complément d'information que vous souhaiteriez obtenir.

Vous en espérant bonne réception et vous remerciant de l'aide apportée, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Président,

Christian POIRET

PJ :

- Extrait du registre aux délibérations. Déclaration d'Intérêt Communautaire des fossés et des cours d'eau.
- Liste des fossés et cours d'eau d'intérêt communautaire
- Dossier préalable à la déclaration d'intérêt général



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule police de l'eau

no 1459/PE

Monsieur le Président de la Communauté
d'Agglomération du Douaisis

746, rue Jean Perrin
Parc d'activités de Douai-Dorignies
BP 300

59351 – DOUAI cedex

Lille, le **- 5 SEP. 2012**

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 27 avril 2011, vous avez déposé un dossier de déclaration d'intérêt général concernant la gestion et l'entretien des cours d'eau d'intérêt communautaire, dossier enregistré sous le n° 59-2011-00082 et suivi par Marie LIVET.

Vous trouverez ci-joint, l'arrêté préfectoral d'autorisation en date du 24 juillet 2012 relatif à cette demande.

Je vous serais obligé de bien vouloir me retourner, aussitôt que possible, daté et signé, l'accusé de réception ci-joint.

Je vous informe que le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent (cf. article 7 de l'arrêté préfectoral).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Chef de Cellule,

Lionel STANISLAVE

Copie à Monsieur le Chef de la Délégation territoriale de la DDTM à Douai



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale des
territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule police de l'eau

ACCUSE DE RECEPTION

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis

certifie avoir reçu la pièce énumérée ci-après :

- Arrêté préfectoral portant déclaration d'intérêt général la gestion et l'entretien des cours d'eau d'intérêt communautaire sur le territoire d'action de la communauté d'agglomération du douaisis, en date du 24 juillet 2012.
(DIG 59-2011-00082)

A _____ le _____
(signature de l'intéressé)

Document à retourner à l'adresse indiquée ci-dessous

Direction départementale des territoires et de la mer
Service Eau Environnement – Cellule Police de l'Eau
62, boulevard de Belfort– BP 289 – 59019 LILLE CEDEX



PREFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service Eau
Environnement

**Arrêté préfectoral portant déclaration d'intérêt général la gestion et l'entretien
des cours d'eau d'intérêt communautaire sur le territoire d'action
de la communauté d'agglomération du douaisis**

Le Préfet de la région Nord-Pas-de-Calais
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre National du Mérite

- Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L211-7 et R214-88 à R214-104 ;
- Vu le code de l'expropriation, notamment ses articles R11-4 et suivants ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code rural et de la pêche maritime ;
- Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Artois Picardie approuvé le 20 novembre 2009 ;
- Vu le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Scarpe Aval approuvé le 12 mars 2009 ;
- Vu la demande de déclaration d'intérêt général en date du 27 avril 2011 présentée par le président de la communauté d'agglomération du douaisis et portant sur la gestion et l'entretien des cours d'eau d'intérêt communautaire ;
- Vu l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 14 au 28 novembre 2011 ;
- Vu le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur ;
- Vu le porter à connaissance du 29 mai 2012 au pétitionnaire du projet d'arrêté, lui accordant un délai de 15 jours pour présenter ses observations ;
- Vu la réponse du pétitionnaire en date du 8 juin 2012 ;
- Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer et du secrétaire général de la préfecture du Nord.

.../...

ARRÊTE

Article 1^{er} – Déclaration d'intérêt général

Les travaux liés à la gestion et l'entretien des cours d'eau d'intérêt communautaire de la communauté d'agglomération du douaisis sont déclarés d'intérêt général.

Article 2 – Travaux

Les travaux seront réalisés conformément au dossier soumis à l'enquête publique.

Ils comprennent :

- le nettoyage du lit mineur et le retrait des embâcles,
- le débroussaillage,
- l'élagage,
- l'abattage et le recepage,
- le fauchage,
- la taille des têtards,
- la pose de clôtures,
- la plantation de ripisylve,
- la gestion des espèces invasives,
- le renforcement de berges par des techniques de génie végétal.

Ces travaux concernent un linéaire d'environ 145 km de cours d'eau et fossés répartis sur 30 communes.

Article 3 – Financement

Ces travaux seront financés par le conseil général du Nord et par la communauté d'agglomération du douaisis.

Les personnes qui ont rendu les travaux nécessaires ou qui y trouvent un intérêt ne sont pas appelées à participer aux dépenses.

Article 4 – Servitudes de passage

La communauté d'agglomération du douaisis est autorisée à pénétrer et à faire pénétrer, à titre temporaire et pour la durée des travaux, tout engin et toute entreprise nécessaires à l'exécution des travaux, ainsi que toute personne habilitée pour en contrôler la réalisation. Pour ce faire, elle dispose d'une servitude de passage.

Article 5 – Durée de l'autorisation

Les dispositions du présent arrêté sont valables 5 ans à compter du démarrage des travaux.

Article 6 – Validité de l'autorisation

Le présent arrêté deviendra caduque si les opérations n'ont pas fait l'objet d'un commencement de réalisation substantiel dans un délai de trois ans suivant sa signature.

Le pétitionnaire communiquera au service en charge de la police de l'eau la date de démarrage des travaux.

Article 7 – Recours

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent, par le pétitionnaire dans un délai de deux mois suivant sa notification et par les tiers dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Article 8 – Publication

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la préfecture du Nord.

Un exemplaire sera affiché dans les mairies de Anhiers, Arleux, Aubigny-au-Bac, Auby, Brunemont, Courchelettes, Cuincy, Dechy, Douai, Esquerchin, Estrees, Faumont, Fechain, Ferin, Flers-en-Escrebieux, Flines les Raches, Goelzin, Guesnain, Hamel, Lallaing, Lambres-lez-Douai, Lauwin-Planque, Marcq-en-Ostrevent, Lecluse, Raches, Raimbecourt, Roost-Warendin, Roucourt, Sin-le-Noble et Waziers pendant une durée d'un mois. Un procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité sera adressé par les soins des maires à la direction départementale des territoires et de la mer du Nord.

En outre, un avis relatif à cette déclaration d'intérêt général sera publié par les soins de la direction départementale des territoires et de la mer, aux frais du demandeur, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département du Nord.

Un exemplaire du dossier de demande de déclaration d'intérêt général sera mis à la disposition du public pour information à la direction départementale des territoires et de la mer – cellule police de l'eau, ainsi qu'en mairie de Douai.

Article 9 – Exécution et diffusion de l'arrêté

Le secrétaire général de la préfecture du Nord et le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au président de la communauté d'agglomération du douaisis.

Copie du présent arrêté sera adressée, par la direction départementale des territoires et de la mer :

- au sous-préfet de Douai,
- au président de la commission locale de l'eau du SAGE de la Scarpe Aval,
- aux maires des communes de Anhiers, Arleux, Aubigny-au-Bac, Auby, Brunemont, Courchelettes, Cuincy, Dechy, Douai, Esquerchin, Estrees, Faumont, Fechain, Ferin, Flers-en-escrebieux, Flines les Raches, Goelzin, Guesnain, Hamel, Lallaing, Lambres-lez-Douai, Lauwin-Planque, Marcq-en-Ostrevent, Lecluse, Raches, Raimbecourt, Roost-Warendin, Roucourt, Sin-le-noble et Waziers.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le **24 JUIL. 2012**
Le préfet

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général



Marc-Etienne PINAULDT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule police de l'eau

n° 1458/PE

Monsieur le Maire de la commune de DOUAI
Hôtel de Ville

83, rue de la Mairie
BP 80836

59508 – DOUAI cedex

Lille, le **- 5 SEP. 2012**

Monsieur le Maire,

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis a déposé un dossier de déclaration d'intérêt général concernant la gestion et l'entretien des cours d'eau d'intérêt communautaire, en date du 27 avril 2011.

Dans le cadre de l'instruction de ce dossier et suite à l'enquête publique qui a eu lieu du 14 au 28 novembre 2011 inclus, je vous prie de trouver ci-jointes, copies du rapport et des conclusions émis par Madame LAI SU MAINE, commissaire-enquêteur pour ce dossier.

Par ailleurs, je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-19 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier qui doit être mis à la disposition du public pendant une période de deux (2) mois.

Vous trouverez également, pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois au moins, copie de l'arrêté préfectoral, en date du 24 juillet 2012.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de Cellule,

Lionel STANISLAVE

Copie à Monsieur le chef de la Délégation territoriale de la DDTM à Douai

Horaires d'ouverture : lundi au jeudi 8h30-17h30 ; vendredi 8h30-17h
Tél. : 03 28 03 83 00 – fax : 03 28 03 83 01
62, boulevard de Belfort BP 289
59019 Lille cedex



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule police de l'eau

N° 1659/PE

Madame, Monsieur le Maire de la commune de :

CF LISTE DES DESTINATAIRES

Lille, le **- 5 SEP. 2012**

Madame, Monsieur le Maire,

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis a déposé un dossier de déclaration d'intérêt général concernant la gestion et l'entretien des cours d'eau d'intérêt communautaire, en date du 27 avril 2011.

Dans le cadre de l'instruction de ce dossier et suite à l'enquête publique qui a eu lieu du 14 au 28 novembre 2011 inclus, je vous prie de trouver ci-jointes, copies du rapport et des conclusions émis par Madame LAI SU MAINE, commissaire-enquêteur pour ce dossier.

Vous trouverez également, conformément à l'article R. 214-19 du code de l'environnement, pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois au moins, copie de l'arrêté préfectoral, en date du 24 juillet 2012.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé.

Un exemplaire du dossier est consultable en mairie de DOUAI durant une période de deux (2) mois.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de Cellule,

Lionel STANISLAVE

Copie à Monsieur le Chef de la Délégation territoriale de la DDTM à Douai

Liste des destinataires

Monsieur le Maire de Faumont	660, route Nationale 59310 FAUMONT
Monsieur le Maire de Raimbeaucourt	77, place Georges Clemenceau 59283 RAIMBEAUCOURT
Monsieur le Maire d'Auby	3, rue du Général de Gaulle 59950 AUBY
Monsieur le Maire de Râches	566, route Nationale 59194 RÂCHES
Monsieur le Maire de Flers-en-Escrebieux	rue Henri Barbusse 59128 FLERS-EN-ESCREBIEUX
Monsieur le Maire d'Anhiers	665, rue Gabriel Peri 59194 ANHIERS
Monsieur le Maire de Lallaing	Grand'Place 59167 LALLAING
Monsieur le Maire de Sin-le-Noble	Place Jean Jaurès 59450 SIN-LE-NOBLE
Monsieur le Maire de Waziers	Place André Bordeu 59119 WAZIERS
Monsieur le Maire de Flines-lez-Raches	2, rue du 11 Novembre 1918 59148 FLINES-LEZ-RACHES
Monsieur le Maire de Lauwin-Planque	14, rue Jean Jaurès 59553 LAUWIN-PLANQUE
Monsieur le Maire d'Esquerchin	27, rue Salut 59553 ESQUERCHIN
Monsieur le Maire de Cuincy	15, rue François Anicot 59553 CUINCY
Monsieur le Maire de Lambres-lez-Douai	1, rue Jules Ferry 59552 LAMBRES-LEZ-DOUAI
Monsieur le Maire de Courchelettes	Place Macca 59552 COURCHELETTES
Monsieur le Maire de Férin	Rue Bapaume 59169 FERIN
Monsieur le Maire de Goelzin	Rue Marteloy 59169 GOEULZIN
Monsieur le Maire d'Estrées	Rue de la Mairie 59151 ESTREES
Monsieur le Maire de Hamel	11, allée des bruyères 59151 HAMEL
Madame le Maire de Lécluse	Place du Général de Gaulle 59259 LECLUSE
Monsieur le Maire de Brunémont	Rue En bas 59151 BRUNEMONT
Monsieur le Maire d'Aubigny-au-Bac	Place de la Mairie 59265 AUBIGNY-AU-BAC
Monsieur le Maire de Féchain	10, rue Louis Chantreau 59247 FECHAIN
Monsieur le Maire de Marcq-en-Ostrevent	Rue de la Mairie 59252 MARCQ-EN-OSTREVENT

Madame le Maire de Roucourt	Place Emile Poulain 59169 ROUCOURT
Monsieur le Maire de Dechy	Place Jean Jaurès 59187 DECHY
Monsieur le Maire de Guesnain	Rue Francisco Ferrer 59287 GUESNAIN
Monsieur le Maire d'Arleux	Place du Général de Gaulle 59151 ARLEUX
Monsieur le Maire de ROOST-WARENDIN	270, rue Brossolette 59286 ROOST-WARENDIN



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Service Eau Environnement
Cellule Police de l'Eau

A

Monsieur le Président de la
Commission Locale de l'Eau
du Sage de la Scarpe Aval

357, rue Notre Dame d'Amour

59230 – Saint-Amand-les-Eaux

Refer : dossier 59-2011-00082 - LS/ML/LB N° *1463* /PE

Lille, le - 5 SEP. 2012

BORDEREAU D'ENVOI

Nature des pièces	Nombre de pièces	Observations
• Arrêté préfectoral du 24 juillet 2012 portant déclarant d'intérêt général la gestion et l'entretien des cours d'eau d'intérêt communautaire sur le territoire d'action de la Communauté d'Agglomération du Douaisis. <i>• 1 dossier</i>	1	Pour information

Le Chef de Cellule,


Lionel STANISLAVE